



## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 JANVIER 2022.**

**PRESENTS (10) :** BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, CHEVASSUS Patrice, DUC Pierre, DUPAS Jean-Pierre, GENTAS Dominique, GRILLOT Isabelle, JEANDOT Julie, MOUREZ Jean-Christophe.

**Absents excusés :** DANJEAN Pierre (*procuration à CHAMBARD Hervé*).

**Secrétaire de séance :** M. Pierre DUC.

---

\*Le compte-rendu du conseil municipal (CM) du 3 décembre est approuvé à l'unanimité des élus qui signent le registre des délibérations.

### **1° Renouvellement du contrat de maintenance du clocher de l'église: choix du prestataire:**

M. le Maire présente aux élus le contrat actuel qui date de mai 1990. Il indique également qu'il convient de remettre aux normes le coffret électrique de commande des cloches.

A cette fin, il a contacté deux entreprises : le contractant actuel (Ets BODET à LYON) et son concurrent (Ets PRETRE à MAMIROLLE-25).

► Sur présentation des offres reçues et après débat, le CM à l'unanimité :

\*choisit l'entreprise PRETRE pour assurer l'entretien et la maintenance des installations régissant les cloches de l'église pour une durée de 3 ans et pour un coût annuel de 180€.

\*valide son devis de remplacement du coffret électrique pour un montant de 2131,20€.

\*autorise le Maire à signer tous documents afférents.

L'économie réalisée est de 1835,53€.

### **2° SIDEC : Adhésion au groupement de commandes d'énergie :**

M. le Maire expose l'intérêt que représente l'adhésion de la Commune au groupement de commande publique d'énergie électrique proposée par le SIDEC.

Ce groupement présent sur toute la région concerne déjà 1740 communes et établissements publics.

L'objectif est de souscrire des marchés publics d'envergure afin de réduire les coûts d'achat et de garantir des prix fixes pendant 3 ans. L'adhésion est de 30€ par année.

► L'exposé du Maire entendu, le CM à l'unanimité :

\*décide d'adhérer à compter du 1 janvier 2023,

\*autorise le Maire à signer tous documents afférents.

### **3° ONF : Inscription des coupes à l'état d'assiette 2022 :**

Le Maire fait part de la proposition de l'ONF de vendre deux coupes de sapins aux Granges de Ladoye prévues à l'aménagement forestier.

Sur suggestions du Maire qui explique que la diminution des contraintes sanitaires et la reprise des marchés en bois verts permettent cette vente, ► le CM à l'unanimité :

\*valide la proposition de l'ONF et lui demande de marteler cet hiver les coupes 3 et 4.

\*choisit de vendre au printemps les bois qui en proviendront aux adjudications organisées par l'ONF.

\*autorise le Maire à signer tous documents afférents.

### **4° Centre de gestion :**

M. le Maire donne lecture de la loi du 26 janvier 1984 qui permet aux agglomérations comptabilisant plus de 350 agents publics de disposer de son propre centre de gestion des personnels.

Or il s'avère que l'agglomération du Grand Dole a décidé de recourir à cette opportunité à compter du 1 janvier 2023 et à voté son retrait du centre de gestion départemental. La loi prévoit que l'ensemble des communes en relevant doit donner un avis sur ce type de projet.

► L'exposé du Maire entendu, le CM par 6 voix pour et 5 abstentions, choisit de ne pas s'opposer à la décision du Grand Dole.

## **5° Enquête sur le projet d'extinction partielle de l'éclairage public au village :**

M. le Maire présente les résultats de la consultation publique :

\*très bonne participation de l'ensemble des foyers en résidence principale (53 habitants majeurs pour 34 foyers) et d'une partie des résidents secondaires (11 personnes majeures pour 6 foyers).

\*avis très partagés.

\*fortes inquiétudes liées à la sécurité pour une grande partie des « contre »,

\*attentes environnementales et soucis d'économie pour les « pour ».

► Après débat, le Conseil Municipal prend acte des résultats et décide à l'unanimité de poursuivre la réflexion sans retenir l'éclairage partiel.

## **6° Questions diverses :**

### **6.1 : Opération Grand Site de France .**

M. le Maire fait part aux élus de la signature (ce jour) de la convention de partenariat entre les EPCI Bresse-Haute-Seille et Lons-Agglomération, soutenue par M. le Préfet et M.le Président du Conseil Départemental.

Une des premières phase du projet va consister dans les semaines à venir à associer la population du territoire afin de cerner ses attentes et proposition en matière d'accueil des visiteurs et de mise en valeur économique et patrimoniale de notre secteur.

En effet, l'opération Grand Site a pour vocation principale de mieux accueillir les touristes tout en préservant le cadre de vie des habitants, en dynamisant l'économie locale, et en préservant le patrimoine culturel et environnemental.

### **6.2 : Restauration du téléphérique porte -lait:**

M. Hervé CHAMBARD relate aux élus la visite qu'il a effectuée la veille en Savoie au siège et dans les ateliers de la Sté MND ; attributaire du marché.

Il était accompagné de M. Joël CHAMBARD (Comité des Fêtes, co-financeur), Jacques GRILLOT (conseiller technique) et Michel VIEILLE (conseiller patrimoine). Tous ont pu se rendre compte du sérieux de l'entreprise et découvrir les nombreuses activités qu'elle propose, y compris à l'international.

Les travaux de restauration des pièces en bois et métal avancent bien dans le respect du calendrier initial.

Des travaux de sablage viennent d'être opérés par un sous-traitant dans les deux maisonnettes de BLOIS et du Chaumois.

### **6.3 : Sécurité des enfants lors de l'attente du bus scolaire:**

Mme Julie JEANDOT évoque la précarité matérielle dans laquelle se trouve les jeunes enfants qui attendent le bus scolaire sur la place du village, notamment les jours de pluie.

M. le Maire demande au Conseil de réfléchir à une amélioration possible.

### **6.4 : Mise en sécurité du câble de téléphone dans la côte du Chaumois:**

Information du Maire : sur sa demande (répétée), l'opérateur de téléphonie Orange vient de réparer la ligne de téléphone qui relie le hameau au village. Fortement endommagée depuis des années, elle ne constituera plus un risque pour les promeneurs empruntant le sentier GR 59 et devrait permettre aux abonnés du Chaumois de disposer d'une meilleure qualité phonique.